



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

- La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Le NOTRe, du 7 août 2015 complète les articles du CGCT relatifs à la présentation du débat d'orientation budgétaire. Le rapport servant de support à ce débat, devra faire état :
  - des orientations budgétaires
  - des engagements pluriannuels envisagés
  - De la structure et la gestion de la dette
  - De la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
  - Et notamment, de l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail
  
- Ce rapport devra faire l'objet d'un vote en Conseil d'administration. Il sera ensuite envoyé au Préfet, au Président de Versailles Grand Parc et devra être, dès publication d'un décret en Conseil d'Etat, publié sur le site internet de la Ville,

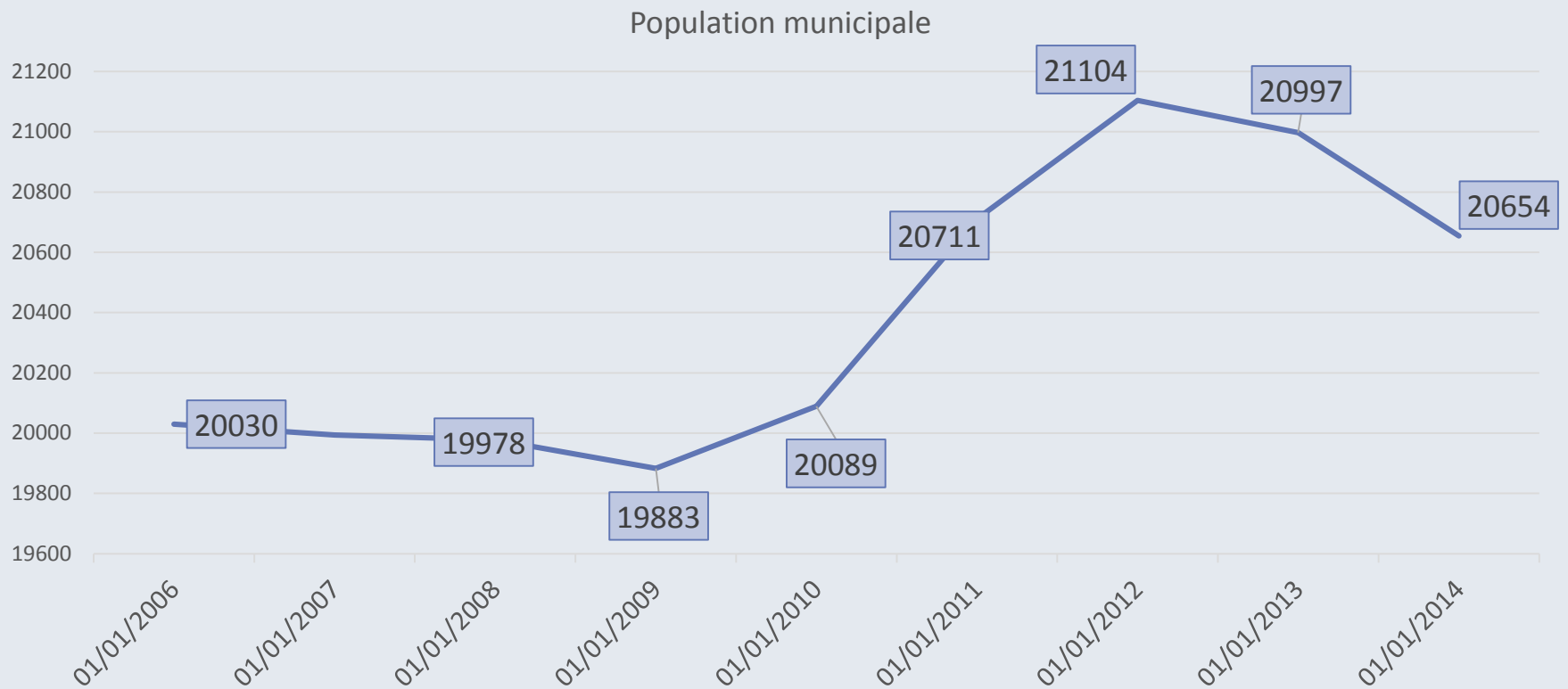
LE DOB : UNE  
OBLIGATION  
LÉGALE  
RENFORCÉE  
PAR LA LOI  
NOTRe

## Les données de population :

- Des familles monoparentales de plus en plus nombreuses
- et de plus en plus en situation de précarité
- Un nombre grandissant de ménages dépendants des minima sociaux

UN  
IMPACT  
SUR LE  
BUDGET  
DU CCAS

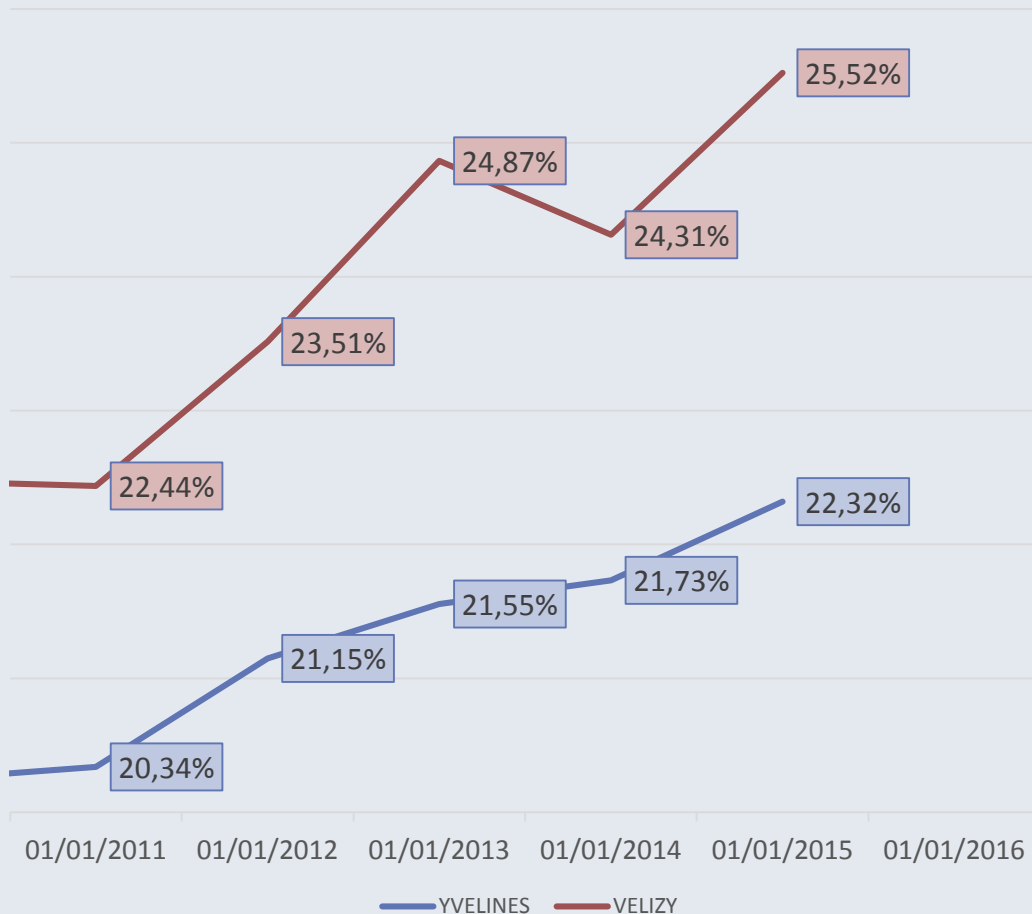
# LA POPULATION MUNICIPALE LABELLISÉE DE 2006 À 2014



*Chiffre officiel Insee, de la population municipale vélizienne, au 1/1/17- Donnée labellisée 2014= enquêtes annuelles de recensement 2012-2016*

# UN NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES EN AUGMENTATION....

% familles monoparentales CAF

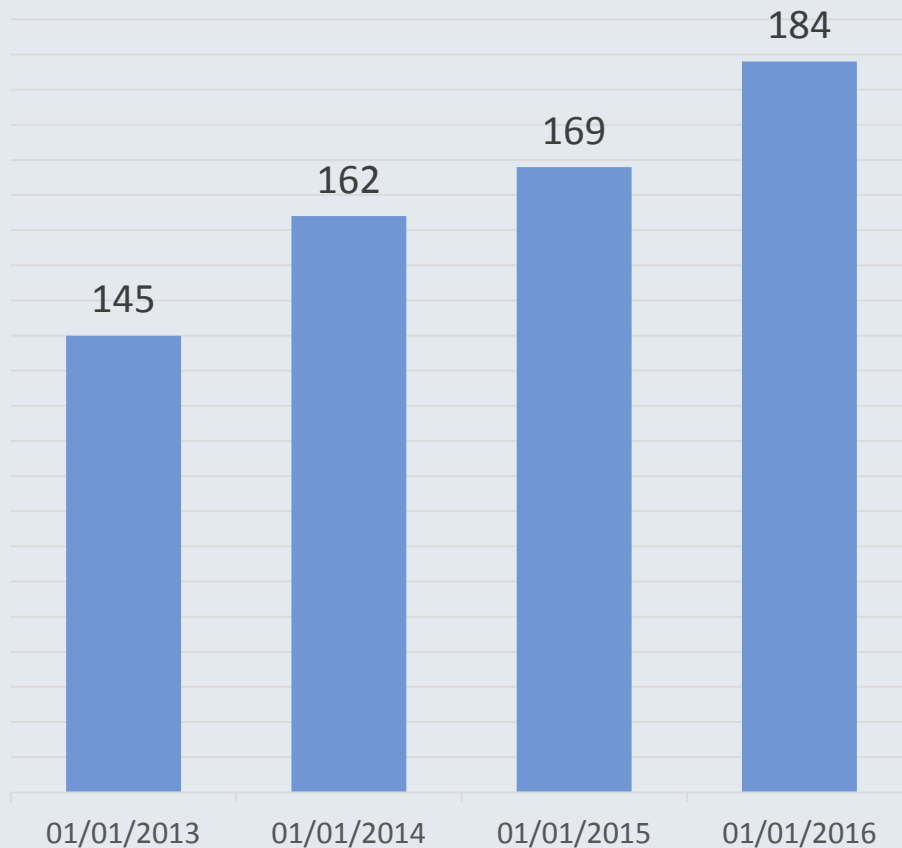


Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Ville comptait 2108 familles allocataires de la CAF, dont 538 étaient monoparentales. Statistiquement, 34 des 35 nouvelles familles allocataires de la CAF, par rapport à l'an dernier, sont monoparentales.

Vélizy-Villacoublay est toujours en 2<sup>ème</sup> position des communes de VGP ayant proportionnellement le plus de familles monoparentales allocataires de la CAF.

# ... DE PLUS EN PLUS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

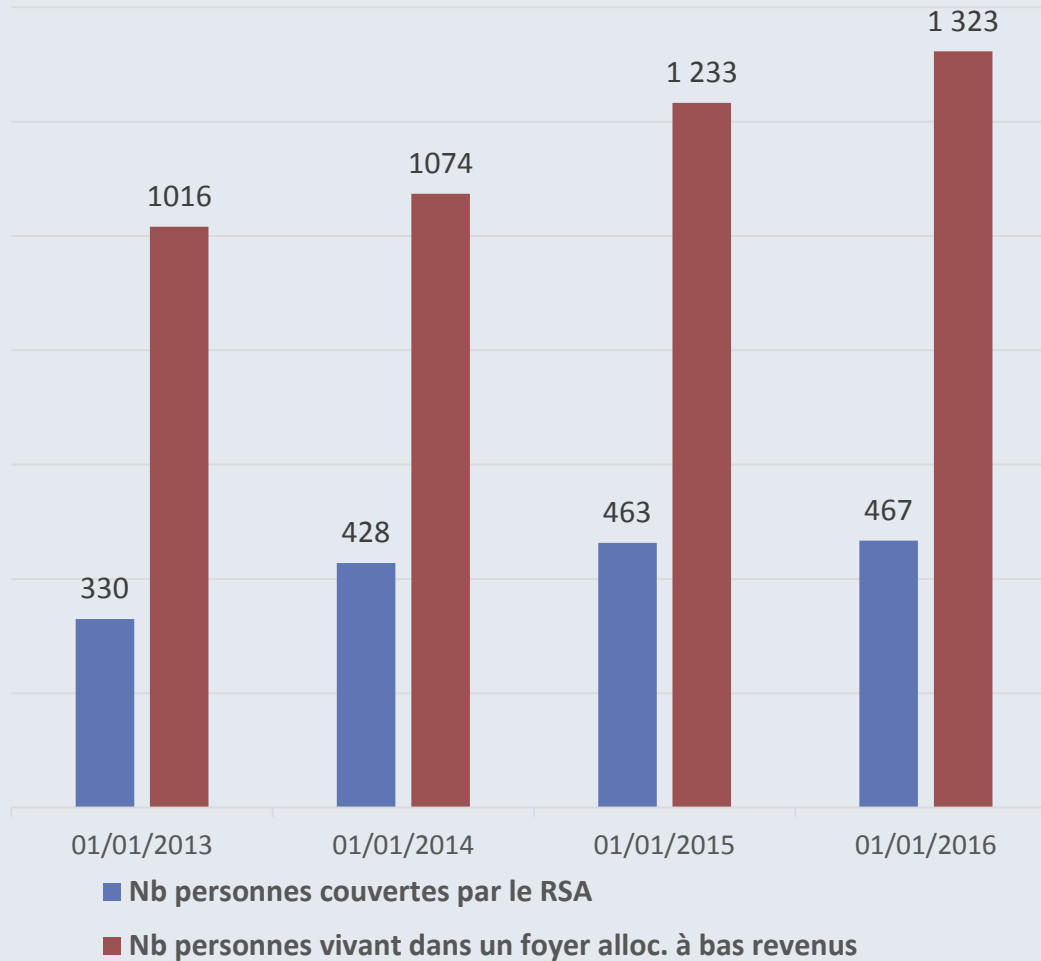
Nombre de familles monoparentales sous le seuil de bas revenus



34,20% des familles véliziennes monoparentales vivent sous le seuil de bas revenus de la CAF. Cette proportion est en augmentation constante depuis 2013.

90% des 39 familles aidées par la CP en 2016 sont monoparentales et 58% des 65 familles aidées par l'Épicerie solidaire.

# LES MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES DES MINIMA SOCIAUX SUR LA COMMUNE



Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 , 1323 Véliziens vivent dans des foyers à bas revenus\*, soit 30% de plus qu'en 2012.

Parmi elles, 467 personnes vivent avec le RSA.

102 Véliziens sont allocataires de l'AAH.

\* 1043€ par unité de consommation au 31-12-2015

# L'ORGANISATION DU CCAS



# LES MISSIONS DU CCAS

- Aide administrative pour l'accès aux droits
  - Domiciliation
  - APA, dossier MDPH, ASH et obligations alimentaires
  - Santé (CMUC, ACS)
- Accompagnement social et budgétaire
- Maintien à domicile
  - Portage de repas
  - téléassistance
- Lien social
  - Voyage ANCV
  - Accès à la culture
- Éducation
  - Groupes de paroles de parents
  - Interventions dans les collèges (vie affective et sexuelle)

# LE PERSONNEL

- Le CCAS de Vélizy-Villacoublay n'emploie pas de personnel en direct
- Le personnel de la Ville est mis à disposition du CCAS pour tout ou partie de ses fonctions
  - Par arrêté du maire, après demande écrite des agents
- Le CCAS rembourse la Ville de l'intégralité des frais liés au personnel :
  - Salaires et charges sociales : 363 568€ en 2016
  - Formations et cotisations CNFPT et CIG : 4 160€
  - Coût d'utilisation du service DRH : 8 714€
- Les agents ne bénéficient pas d'avantage en nature (véhicule de service ou logement de fonction)
- Le CCAS est situé à l'Espace Tarron, bâtiment de construction très récente, loué par la Ville à la SEMIV
- les horaires de travail sont ceux de l'Hôtel de ville

- ❑ Le CCAS dispose de 15 agents mis à disposition pour 8,05 ETP
- ❑ La moyenne d'âge au 31/12/2016 est de 42 ans. Les âges s'échelonnent de 29 ans à 60 ans.

Catégories	Nombre de personnes	ETP	Fonctions
C	9	3,8	Accueil–secrétariat–Portage de repas / téléassistance
B	4	2,55	Encadrement portage/téléassistance – travailleurs sociaux – conseillère conjugale
A	2	1,7	Direction et direction adjointe du CCAS

Ancienneté au 31/12/16	Nb de titulaires	Nb de stagiaires	Nb contractuels
10 ans et plus	3	0	0
Entre 5 et 10 ans	5	0	0
Moins de 5 ans	7	0	0

→ Entre fin 2016 et le début 2017, 30% du personnel du CCAS sera renouvelé du fait du départ de 5 collègues : secrétaire, agent d'accueil, travailleur social, responsable de secteur, sur la mission portage de repas, directrice adjointe du CCAS.

# LES CHANGEMENTS INDUITS PAR L'ARRIVÉE DU LOGICIEL MÉTIER SONATE

- Réorganisation des régies de recettes et de dépenses
  - De 5 régies (3 de recettes et 2 d'avance) à 2 régies (1 d'avance et 1 de recette)
- Reprise de la facturation portage et téléassistance par le secrétariat du CCAS
  - Mise en place du prélèvement automatique (50% des règlements portage de repas et téléassistance)
  - Relance pour les impayés à 8 jours de retard par rapport à la date limite de règlement
  - Envoi systématique en trésorerie des impayés à 15 jours de retard
- Réorganisation du travail entre le secrétariat et les travailleurs sociaux
  - Automatisation de nombreux courriers via Sonate
  - Travail collaboratif accentué autour des suivis sociaux
  - Communication matérialisée via les échanges sur le logiciel
  - Enregistrement des accueils téléphoniques, physiques ou mail par le secrétariat

# LES CHANGEMENTS IMPOSÉS PAR L'ETAT

- Le protocole d'échange standard des avis de sommes à payer (PES ASAP)
  - Paramétrer le logiciel finances des collectivités pour que le titre de recettes des sommes impayées des Trésoreries soit émis automatiquement
  - A demandé beaucoup de temps à mettre en place et a généré beaucoup d'annulation de titres non conformes au PES ASAP et rééditions
- La dématérialisation des factures des fournisseurs (Elior....)
  - Plateforme nationale : CHORUS
  - Paramétrage du logiciel finances
  - Beaucoup de temps également pour un fonctionnement pas effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, tant pour nous que pour les fournisseurs

# DU CÔTÉ DES PARTENAIRES EN 2016

- Le service social départemental
  - Le secteur de Vélizy-Villacoublay bénéficiait, il y a 3 ans, de 2 assistantes sociales à plein temps et d'une conseillère en économie sociale et familiale à temps partiel
  - Aujourd'hui, le département met à disposition, pour les Véliziens, 2 travailleurs sociaux à temps partiel, positionnés sur 6 communes
- La CAF
  - la caisse d'allocations familiales a mis fin aux permanences d'accueil à l'Espace Edouard Tarron en septembre 2016
  - Les Véliziens doivent donc se déplacer à la CAF de Saint Quentin
- La CPAM
  - La Caisse primaire d'assurance maladie a également mis fin, en mai 2016, à ses permanences sans rendez-vous à l'Espace Tarron (8 à 10 personnes étaient reçues chaque semaine)
  - Les Véliziens doivent donc se déplacer à Versailles

# AIDES ET SERVICES

# LES AIDES LÉGALES

## ■ Domiciliation

- 39 demandes de domiciliation traitées en 2016
- 21 accords, 11 rejets et 7 demandes non finalisées par les personnes
- 30 personnes domiciliées en 2016, 6 renouvellements, 14 arrêts (principalement pour acquisition d'une adresse postale)
- 28 personnes seules, dont 17 hommes sans enfant et 11 femmes avec 10 enfants
- 1 couple avec 1 enfant
- Au moins 219 passages des personnes à l'accueil pour 579 courriers retirés dans l'année

## ■ Autres aides légales recensées dans Sonate

- 133 adultes et enfants titulaires de la carte d'invalidité de moins de 65 ans
- 119 adultes titulaires de la carte d'invalidité de 65 ans et plus
- 89 Bénéficiaires de l'APA
- 69 personnes inscrites sur le registre nominatif : 408 appels téléphoniques durant l'été 2016
- 45 personnes inscrites dans le dispositif YES

→ La reprise des données n'est pas terminée

→ Le CCAS ne reçoit plus les notifications de cartes d'invalidité ou d'APA



# LES SUIVIS SOCIAUX : UNE DONNÉE NOUVELLE ISSUE DU LOGICIEL SONATE

## 513 SUIVIS SOCIAUX REPRIS EN 2016 DANS SONATE

Accompagnement conseillère conjugale	46 suivis
Procédure d'expulsion :	86 suivis
Signalement personnes fragiles :	11 suivis
Suivi budgétaire :	31 suivis
Protection juridique :	13 suivis
Constitution d'un dossier de surendettement :	26 suivis
DALO :	4 suivis
Logement / hébergement :	30 suivis
Regroupement familial :	8 suivis
Soliha - Locataire :	14 suivis
Impayés scolarité :	151 suivis
Impayés fluides :	92 suivis
Soliha - Propriétaire :	1 suivi

2016 est une année de transition en matière statistique, du fait de l'arrivée du nouveau logiciel métier sonate au mois de juillet

- Les données précédentes se trouvaient sur des tableaux Excel
- La reprise des données a été réalisée manuellement pour :
  - Toutes les situations initiées en 2016
  - Toutes les situations initiées avant 2016 mais toujours en cours
- Par suivi social, on entend le travail conjoint des travailleurs sociaux et du secrétariat pour recenser les situations, orienter ou proposer aux personnes un soutien et trouver des solutions s'ils l'acceptent.

NB : une personne peut bénéficier de plusieurs suivis sociaux en même temps

# LES AIDES FINANCIÈRES

## 370 aides accordées pour un total de 170 815,28€

Commission Epicerie :	130 aides pour un total de	20 613,00 €
Allocation Energie :	126 aides pour un total de	20 790,00 € *
Aide temporaire de solidarité vélizienne :	11 aides pour un total de	10 372,92 €
Revenu social vélizien :	19 aides pour un total de	71 988,00 €
TS-TSU :	12 aides pour un total de	875,00 €
AMIL :	38 aides pour un total de	28 294,02 €
Aide financière :	19 aides pour un total de	6 412,07 €
Prêt d'honneur :	4 aides pour un total de	8 517,47 €
Aide en espèce :	8 aides pour un total de	553,08 €
Solidarité handicap et accessibilité :	3 aides pour un total de	2 400,00 €

Ce tableau permet de présenter l'ensemble des aides financières accordées par le CCAS, directement ou indirectement, pour l'Epicerie solidaire.

L'Epicerie solidaire vend les produits alimentaire ou d'hygiène à 25% du prix moyen pratiqué en magasin. Le montant de l'aide, ici, accordée est celui de la prise en charge des 75% restant.

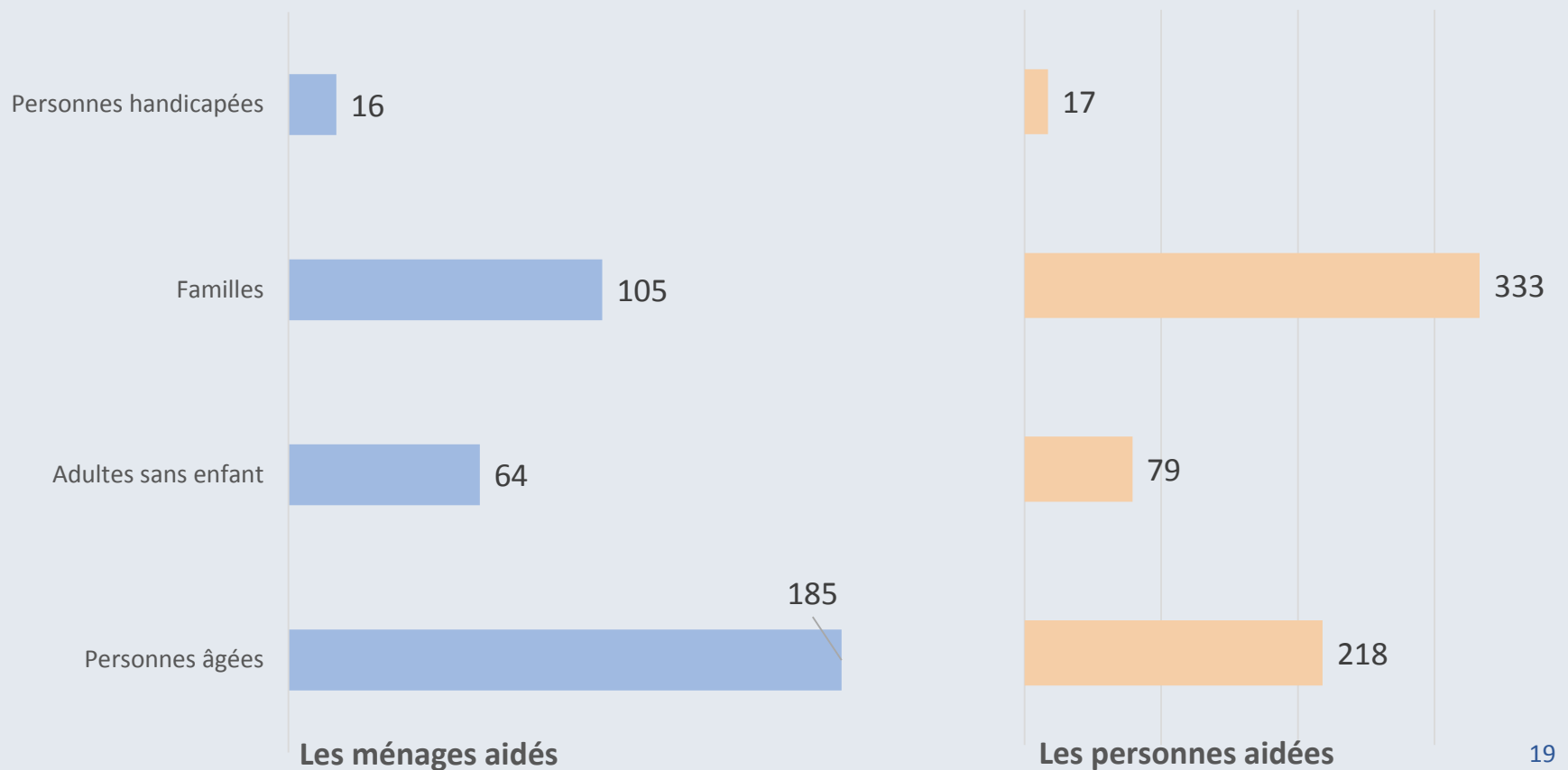
A noter que ces montants accordés ne sont pas ceux du budget réalisé 2016, car les aides pluri-mensuelles peuvent être mises en paiement sur 2 exercices budgétaires,

\* Il s'agit là de la nouvelle allocation énergie du CCAS, créée suite à la suppression des allocations énergie et téléphone par le Département

# MÉNAGES ET PERSONNES AIDÉES FINANCIÈREMENT

68% des 270 ménages aidés sont des ménages de personnes âgées, et 39% sont des familles.

48% des 687 personnes aidées font partie d'une famille, dont 185 enfants, et 32% appartiennent à un ménage de personnes âgées



# SERVICES

## Portage de repas

- 126 personnes inscrites
  - 82 ans en moyenne
  - 28 personnes sont en couple
  - 98 sont seules
- 19 inscrits sont en tarif social, soit 15% des inscrits

## Voyage ANCV à Meschers

- 40 participants
- Une bonne mixité sociale
  - Tarif 5% : 12
  - Tarif 7% : 12
  - Tarif 10% : 8
  - Plein tarif : 8

## Téléassistance

- 247 personnes inscrites dans l'année
  - 26 personnes vivent en couple
  - 44 arrêts pour décès, placements et hospitalisations



# LES ACTIONS COLLECTIVES EN 2016

## ■ Accès à la culture

- 3 sorties à l'Onde – L'école des femmes, pièce de théâtre de Molière, Yatra, spectacle de danse moderne et Roberto Fonseca, concert
- 11 personnes au total ont bénéficié de ces sorties culturelles
- Avec présentation du spectacle, visite de l'Onde, rencontre avec les acteurs

## ■ Interventions dans les collèges

- 30 interventions de 2 heures en 2016 par la conseillère conjugale
- L'image de soi, la prévention du harcèlement pour les 5<sup>ème</sup>
- Puberté, relations garçons-filles pour les 4<sup>ème</sup>
- La relation amoureuse et sexuelle en 3<sup>ème</sup>

Après 3 années d'intervention, la conseillère conjugale et familiale a pu percevoir une vraie maturité acquise par les élèves au fil des ans.

## ■ Groupes de paroles de parents d'adolescents

- 10 groupes de paroles de 2 heures, au PEJAP, par la conseillère conjugale et le psychologue
- 1 nouveau groupe ouvert en décembre pour répondre à la demande des parents

Des temps d'échanges et de partages dans la bienveillance, permettant aux parents de repartir avec des idées à mettre en pratique

# LE BUDGET DU CCAS

# DETTE ET ENGAGEMENT PLURIANNUEL

Le CCAS n'est propriétaire d'aucun immeuble ou véhicule.

En matière d'investissement, l'achat le plus important est celui du progiciel métier Sonate, qui sera finalisé en 2017.

Le CCAS n'a ni emprunt, ni dette et n'envisage pas d'engagement pluriannuel.

# LES GRANDES LIGNES BUDGÉTAIRES DU CCAS

	BP 2016 + DM+ REPORT CREDIT	Estimation CA 2016	Propositions BP 2017
Section fonctionnement	822 314€		847 380€
Dépenses		799 911€	
Recettes		822 169€	
Section investissement	*76 380€		49 152€
Dépenses		**49 272€	
Recettes		74 782€	

Excédent 2016 : Investissement 25 510 € et fonctionnement 22 259 €

- \* y compris le report de 28 800€ d'achat du logiciel Sonate
- \*\* Les dépenses d'investissement comprennent le transfert des 19 335€ d'excédent d'investissement en fonctionnement ainsi que le paiement de 70% du logiciel Sonate pour 20 219€.



# INVESTISSEMENT

Investissement	BP 2016 + DM+ REPORT CREDIT	Estimation CA 2016	Propositions BP 2017
<b>Recettes</b>			
001 – Excédent reporté	59 476 €	59 476 €	25 510€
28 – Amortissements divers	6 100€	5 985 €	8 550€
274 – Prêts	10 000€	8 517 €	15 000€
<b>Dépenses</b>			
1068 – Reprise sur l'excédent	19 335 €	19 335 €	0
2042 – Subventions d'équipement	4 000 €	1200 €	10 000€
2051 – Logiciel	35 044€	20 219 €	*15 665€
274 – Prêts	10 000€	8 517€	15 000€

\* avec 8 665€ de report de crédits 2015 de l'achat du logiciel Sonate non encore finalisé

# FONCTIONNEMENT RECETTES

Fonctionnement22 261	BP 2016 + DM	Estimation CA 2016	Propositions BP 2017
<b>Recettes</b>	<b>*822 314€</b>	<b>746 944€</b>	<b>847 382€</b>
Chapitre 70 : 706 produit des services (téléassistance, portage, ANCV)	125 750€	125 322€	**135 120€
Chapitre 74 : 7474 : subvention commune	600 000 €	600 000€	688 000€
7785– Reprise sur l'excédent d'investissement	19 335 €	19 335 €	0
Chapitre 002 : excédent antérieur reporté	75 228€	22 259€	22 259€

- \* ce montant tient compte des 80 000€ de subvention reversée à la Ville
- \*\* Prévisionnel en hausse du fait du marché Portage de repas et de l'incertitude sur les tarifs qui nous seront proposés à compter de septembre 2017

# FONCTIONNEMENT DEPENSES

Fonctionnement	BP 2016 + DM	Estimation CA 2016	Propositions BP 2017
Dépenses	<b>822 314€</b>	<b>799 911€</b>	<b>847 382€</b>
Chapitre 011 : charges générales	267 959€	258 833€	*290 710€
Chapitre 012 : charges de personnel	365 120 €	363 676€	**360 120€
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante			
6562: secours	141 800€	134 071€	153 000€
6574 : subventions aux associations	25 000 €	24 990€	28 000€

- \* Prévisionnel en hausse pour le portage de repas, pour le voyage ANCV et projet dématérialisation
- \*\* du fait des départs/arrivées en cours, le calcul des frais de personnel reste imprécis. Il est possible qu'une décision modificative soit nécessaire en cours d'année pour ajuster le montant au réel

# LES AIDES FINANCIÈRES

	2014	2015	2016
6562- Aides	268 284 €	191 034 €	134 071€
6561- Espèces	167 €	807 €	568 €
TSU accordés	3456 €	2592 €	875 €
274 – Prêt (invest.)	1 680 €	4 027 €	8 517 €

## Les aides en baisse depuis 2014

RSV	- 52 000€ (-18 596€ de 2015 à 2016)
Allocation de garde d'enfant	- 20 000€
Arrêt aides départementales énergie et téléphone	- 17 000€
Report sur Epicerie	- 20 600€

**Par ailleurs, 2016 est marquée par une diminution de 45% du nombre des demandes d'aides instruites par les travailleurs sociaux, en particulier du service social départemental : 209 en 2015 et 114 en 2016**

# SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

15 associations ont bénéficié d'une subvention du CCAS en 2016. Les Chiens guide de Paris ont été subventionnés pour la première fois.

	<b>Nb d'associations</b>	<b>Montants des subventions</b>
Social/insertion	7	17 900 €
Santé /handicap	8	8 290 €
Total	15	26 190€

- Ce montant inclut les 1200 € de subvention d'équipement (investissement)
- Le Secours Catholique, au titre de l'Épicerie Solidaire, a reçu une subvention supplémentaire de 7 500€
- La RPA, au titre de la téléassistance, a reçu une subvention supplémentaire de 2500€

# LES AXES DE TRAVAIL POUR 2017

# LES ORIENTATIONS POUR 2017

- Formation des 5 agents nouvellement arrivés
  
- Poursuite de l'écriture des procédures liées à Sonate
  
- Dématérialisation
  - Des actes administratifs
  - Des documents budgétaires
  - Du conseil d'administration
  
- Portage de repas :
  - Analyse du marché, en commun avec la Ville
  - Travail autour de la tarification et actualisation du règlement intérieur

# DÉVELOPPER LE PARTENARIAT

- Etendre le partenariat autour des violences conjugales afin de finaliser un éventail d'orientations
- Continuer à organiser les commissions de prévention des impayés de loyers
  - 1 première commission en décembre 2016
  - En présence du service social départemental et des bailleurs Arpège, IRP, Pierre et Lumières
- Développer le partenariat avec le PAT Grand Versailles
- Tenter de passer convention avec la MDA 78, maison de l'autonomie, afin d'officialiser la transmission de la liste nominative des titulaires d'une carte d'invalidité et de l'APA
  - Conserver une bonne connaissance de la population en situation de perte d'autonomie
  - Continuer à adresser un courrier à toutes les personnes handicapées pour l'inscription sur le fichier des personnes fragiles